

NOTICE EXPLICATIVE POUR UNE **PREMIÈRE INSCRIPTION**

DIRECTION FORMATION ET SCOLARITÉ
SERVICE DES ADMISSIONS ET DES INSCRIPTIONS
ADMINISTRATIVES

LICENCE – MASTER

1 RUE VICTOR COUSIN
75230 PARIS CEDEX 05

<http://scolarite.contact.sorbonne-universite.fr>

Tél. : 01.40.46.25.49

**Etudiants titulaires d'un diplôme français-
UE-EEE- Suisse-Andorre et Monaco***

**À CONSULTER IMPÉRATIVEMENT
POUR REMPLIR CORRECTEMENT VOTRE
DOSSIER D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE**

Contenu

SITUATION MILITAIRE (pour les Étudiants de nationalité française uniquement)	2
SITUATION DE HANDICAP	2
PREMIÈRE INSCRIPTION EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANCAIS	2
CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE	2-3
DERNIER ÉTABLISSEMENT FREQUENTÉ	3
SITUATION DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (concerne uniquement l'année 2018 - 2019)	3
DERNIER DIPLÔME OBTENU	3-4
INSCRIPTION DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR 2019 – 2020	4
BOURSE	4
CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS	4
PIECES A FOURNIR POUR UNE PREMIÈRE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE À SORBONNE UNIVERSITE	5
DEMANDE DE TRANSFERT ARRIVÉE	6
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	7
INFORMATIONS AUX ÉTUDIANTS BOURSIERS 2019-2020	8
SPORTS EN SORBONNE	9
MÉDECINE PRÉVENTIVE	11

SITUATION MILITAIRE (POUR LES ÉTUDIANTS DE NATIONALITÉ FRANÇAISE UNIQUEMENT)

La loi du 28 octobre 1997 portant réforme du service national a prévu que les étudiant(e)s âgé(e)s de moins de 25 ans qui s'inscrivent à un examen ou à un concours « soumis au contrôle de l'autorité publique » doivent être en règle avec les obligations liées au recensement et à l'appel de préparation à la défense.

En conséquence, **les étudiant-e-s de nationalité française né-e-s à partir du 1^{er} octobre 1989 doivent obligatoirement fournir une photocopie du certificat de participation à la journée de défense et de citoyenneté – JDC ou JAPD –** afin d'être autorisé-e-s à se présenter aux examens. Si celle-ci n'a pas encore été effectuée, une photocopie de l'attestation (ou récépissé) de recensement délivrée par la mairie du domicile sera acceptée **à titre provisoire** lors de l'inscription.

SITUATION DE HANDICAP

Vous êtes étudiant-e ou futur-e étudiant-e à Sorbonne Université ; vous pouvez être accompagné-e dans vos démarches administratives et pédagogiques tout au long de vos études.

- 1- Le **bureau Accueil-Handicap et du Tutorat** vous informe, fait avec vous l'analyse de vos besoins pour vos études et/ou examens puis met en œuvre le Plan d'Accompagnement de l'Étudiant Handicapé (PAEH). Nous vous invitons à prendre rendez-vous avec le Bureau Accueil-Handicap le plus tôt possible, dès juillet, afin de travailler ensemble à votre accompagnement.

Contact : ☎ 01 40 46 31 97 / 01 40 46 47 92

✉ accueil-handicap@sorbonne-universite.fr

du lundi au jeudi de 9h-12h et 14h-16h

en Sorbonne : entrée par le 17 rue de la Sorbonne

galerie Richelieu, entrée C364, bureaux C367 et C368

- 2- Après votre entretien au Bureau Accueil-Handicap et du Tutorat, vous devez prendre rendez-vous auprès du **Service Universitaire de Médecine Préventive et Promotion de la Santé (SUMPPS)**. Un médecin vous reçoit pour préciser les aménagements nécessaires à votre parcours et/ou vos examens. Il établit un avis médical transmis ensuite au Bureau Accueil-Handicap qui émet à l'appui, une Décision d'accompagnement communiquée notamment, au Service des examens.

Contact : ☎ 01 40 51 10 00

✉ sumpps@sorbonne-universite.fr

15, rue de l'École de Médecine 75006 PARIS (Escalier G, 3^e étage)

Étudiant-e-s ayant une reconnaissance handicap (MDPH) :

Pour tout problème de logement ou de transport, vous pouvez contacter Madame Catherine SWIECICKI, assistante sociale du CROUS, qui reçoit sur rendez-vous les étudiant-e-s ayant un handicap reconnu.

Contact : ☎ 01 40 51 35 57

✉ catherine.swiecicki@crous.fr

ou mission.handicap@crous-paris.fr

39, avenue Georges Bernanos, RDC, espace Vie Étudiante

75005 PARIS (métro Port Royal)

Attention, pour bénéficier d'aménagements d'examens pour le 1^{er} semestre, cette démarche doit être effectuée **avant la mi-novembre**.

Pour bénéficier d'aménagements d'examens pour le 2^{ème} semestre, cette démarche doit être effectuée **avant la mi-mars**.

PREMIÈRE INSCRIPTION EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS

Identifiant national étudiant (INE ou BEA) : À indiquer **obligatoirement**. Ce numéro est **unique** et permet le suivi administratif de vos études.

L'identifiant national étudiant est précisé sur votre relevé de notes du baccalauréat (n° BEA ou INE) ou sur votre certificat de scolarité précédent (n° INE), sinon **veuillez demander à votre université de première inscription de vous le communiquer**.

Si vous êtes bachelier-ère antérieur-e à l'année universitaire 1994-1995, et/ou si vous n'avez jamais été inscrit-e dans une université française, vous ne possédez ni INE ni BEA, Sorbonne Université vous en attribuera un.

CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

11 – Agriculteurs sur petite exploitation

12 – Agriculteurs sur moyenne exploitation

13 – Agriculteurs sur grande exploitation

21 – Artisans

37 – Cadres administratifs et Commerciaux d'entreprise

33 – Cadres de la Fonction Publique

81 – Chômeurs ou n'ayant jamais travaillé

44 – Clergé, Religieux

22 – Commerçants et Assimilés

48 – Contremaîtres, Agents de maîtrise

23 – Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus

54 – Employés administratifs d'entreprise

52 – Employés civils et Agents de service de la Fonction Publique

55 – Employés de commerce

38 – Ingénieurs et Cadres techniques d'entreprise	46 – Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
42 – Instituteurs et Assimilés	35 – Professions de l'information, des arts et des spectacles
62 – Ouvriers qualifiés de type industrie	31 – Professions libérales
63 – Ouvriers qualifiés de type artisanat	47 – Techniciens
64 – Chauffeurs	71 – Retraités Agriculteurs exploitants
65 – Ouvriers qualifiés manutention magasin	72 – Retraités Artisans, Commerçants, Chefs d'entreprise
67 – Ouvriers non qualifiés type industrie	74 – Retraités Cadres
68 – Ouvriers non qualifiés artisanat	75 – Retraités profession intermédiaire
69 – Ouvriers agricoles	76 – Retraités employés et Ouvriers
56 – Personnels des services directs aux particuliers	77 – Retraité employé
53 – Policiers et militaires	84 – Elève/Étudiant
34 – Professeurs, Professions scientifiques	85 – Sans profession -60 ans (hors retraité)
43 – Professions intermédiaires de la Santé et du Travail social	86 – Sans profession + 60 ans (hors retraité)
45 – Professions intermédiaires administratives de la Fonction Publique	99 – Non renseigné (inconnu ou sans objet)

DERNIER ÉTABLISSEMENT FREQUENTÉ

Type d'établissement :

LY – Lycée	05 – Privé supérieur	15 – Autre école ou cursus
00 – Université	06 – Art et culture	16 – CNED (préparation aux concours de l'enseignement)
01 – BTS	10 – Étranger	17 – Sans objet
02 – CPGE	11 – ENS	18 – Établissements de formations paramédicales ou sociales
03 – École de commerce	12 – EHESS	RC – Organisme de recherche
04 – École d'ingénieurs	13 – École d'architecture	

SITUATION DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (CONCERNE UNIQUEMENT L'ANNÉE 2018 - 2019)

Type d'établissement :

A – Enseignement secondaire	J – École de commerce
B – BTS	K – Autres (ENS, Institut Catholique, ...)
C – IUT	M – ESPE
D – CPGE	Q – Établissement étranger d'enseignement secondaire
E – École d'ingénieurs (universitaire ou non)	R – Établissement étranger d'enseignement supérieur
G – Enseignement supérieur par correspondance	S – Autres établissements ou cursus en France (Écoles)
H – Université (hors IUT, IUFM, École d'ingénieurs universitaire)	

T – Non scolarisé-e l'année précédente **et jamais entré-e** dans l'enseignement supérieur

U – Non scolarisé-e l'année précédente **mais précédemment entré-e** dans l'enseignement supérieur

DERNIER DIPLÔME OBTENU

Type du diplôme :

001 – Baccalauréat français	016 – Attestation fin de 1 ^{ère} année de médecine, pharmacie et odontologie
002 – DAEU	017 – DEUST
003 – ESEU	029 – Autre diplôme de 1 ^{er} cycle (DU, ...)
004 – Capacité en Droit	030 – Diplôme d'éducateur
010 – BTS	031 – Diplôme d'infirmier
011 – DUT	032 – Diplôme d'orthophoniste
012 – Attestation délivrée à la suite d'un cursus en CPGE	033 – Diplôme d'assistante sociale
013 – DEUG	034 – Autre diplôme paramédical et social
014 – DEUG IUP	040 – Licence
015 – DEUP	041 – Licence professionnelle

042 – Licence IUP, Licence LMD parcours IUP
050 – Maîtrise (Master 1)
051 – Maîtrise IUP, Maîtrise LMD parcours IUP
052 – MST
053 – MSG
054 – MIAGE
055 – Diplôme de fin de 2^{ème} cycle d'études médicales et pharmacie
056 – Diplôme de sage-femme
057 – Magistère
069 – Autre diplôme de 2^{ème} cycle hors Magistère
070 – DEA
071 – DESS
072 – MASTER
073 – Diplôme d'ingénieur (universitaire ou non)

079 – Autre diplôme de 3^{ème} cycle hors diplôme d'ingénieur (Doctorat...)
080 – Docteur en Médecine
081 – DES Pharmacie
082 – DES Médecine
083 – Capacité Médecine
084 – Attestation de formation spécialisée
085 – Attestation de formation spécialisée approfondie
086 – DIS Médecine
087 – Diplôme études spécialisées complémentaires Médecine
503 – Diplôme d'établissement étranger secondaire
504 – Diplôme d'établissement étranger supérieur
519 – Autre diplôme supérieur
900 – Aucun diplôme supérieur
088 – DGF Santé

INSCRIPTION DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR 2019 – 2020

Type d'établissement :

00 – Université	10 – Établissement étranger d'enseignement supérieur
01 – BTS	11 – École Normale Supérieure
02 – CPGE ou préparation intégrée	12 – EHESS
03 – École de commerce, gestion, comptabilité (hors prépa.)	13 – École d'architecture
04 – École d'ingénieurs	15 – Autre école ou cursus
05 – Ets privé d'enseignement supérieur universitaire	16 – Enseignement par correspondance (CNED...)
06 – Ets d'enseignement supérieur artistique ou culturel	17 – Sans objet
07 – Secteur médical	18 – Paramédical
08 – Secteur social	19 – Communauté d'université et établissements
09 – Établissement préparant aux carrières administratives/juridiques	

BOURSE

Vous avez reçu une notification conditionnelle de bourse de la part du CROUS pour l'année universitaire 2019-2020 avec la mention « attribution conditionnelle » au verso. Vous êtes dispensé-e du paiement des droits d'inscription.

Attention :

- Le niveau du cursus renseigné sur la notification conditionnelle doit être le même que celui dans lequel vous vous inscrivez. Si vous redoublez, il convient de vous renseigner auprès du CROUS pour savoir si vous disposez d'un droit à bourse supplémentaire.
- Afin de pouvoir vous inscrire en module de préparation aux concours du CAPES et de l'agrégation, votre notification conditionnelle doit être visée par le service des bourses.

Vous devrez joindre 2 exemplaires (recto/verso) de votre notification conditionnelle à votre dossier d'inscription pour pouvoir être inscrit-e en qualité d'étudiant-e boursier-ère.

CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS A RÉALISER AVANT L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Dans le cadre de la loi ORE, la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) doit être acquittée par tous-tes les étudiant-e-s en Formation Initiale dans un établissement d'enseignement supérieur.

Sont exonéré-e-s :

- Les boursiers-ères de l'enseignement supérieur ou bénéficiaires d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des aides spécifiques annuelles
- Les étudiant-e-s réfugié-e-s
- Les étudiant-e-s bénéficiaires de la protection subsidiaire
- Les étudiant-e-s enregistrés en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire

Attention : Les étudiant-e-s exonéré-e-s de la CVEC doivent également présenter une attestation d'acquiescement par exonération La CVEC ne doit être réglée qu'une seule fois en cas de pluri-inscription

Comment ?

- Connectez-vous à MesServices.Etudiant.gouv.fr
- Déclarez votre ville d'étude.
- Acquittez-vous de votre CVEC d'un montant de 91 euros.
- Le Crous vous délivre une attestation d'acquiescement à présenter lors de votre Inscription Administrative à la Faculté des Lettres de Sorbonne Université.

PIÈCES A FOURNIR POUR UNE PREMIÈRE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE À SORBONNE UNIVERSITÉ

Pièces communes

- Le *dossier d'inscription complété et signé*.
- 2 *photos d'identité*, tête nue, avec vos nom et prénom au dos.
- Une photocopie de votre *notification d'admission* à la Faculté des Lettres de Sorbonne Université (courriel Parcoursup ou E-Candidat).
- Une photocopie *lisible* d'une *pièce d'identité* (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour ou carte de l'OFPPA) indiquant vos nom, prénom, date et ville de naissance.
- Le règlement de votre inscription (cf. page 7)

Facilitez votre inscription en payant par carte bancaire.

Master ou Module :

- Vous vous inscrivez en Master ou dans un Module : vous devez impérativement fournir le *Formulaire d'encadrement master* (sauf M1 de philosophie, M1 et M2 de LEA, LFA ou CELSA).

Contribution Vie Etudiante et de Campus

- L'attestation d'acquiescement ou d'exonération de la CVEC.

Service national pour les étudiant-e-s français de moins de 25 ans au 1^{er} septembre 2019

- Une photocopie du *justificatif vis-à-vis du Service National* (JDC ou JAPD). Si vous n'avez pas encore effectué la journée de défense et de citoyenneté, veuillez fournir, à titre provisoire, la photocopie de l'attestation de recensement.

Diplôme et numéro INE

- Une photocopie du *relevé de notes du baccalauréat*, DAEU, ou autre diplôme équivalent (**s'il s'agit d'un diplôme étranger, présentez une traduction officielle émanant d'une autorité française ou d'un traducteur agréé en France**).
- Une photocopie du diplôme du baccalauréat ou du diplôme équivalent (**s'il s'agit d'un diplôme étranger, présentez une traduction officielle émanant d'une autorité française ou d'un traducteur agréé en France**).
- Une photocopie du diplôme ayant permis votre admission. Si le diplôme ne vous a pas encore été délivré veuillez fournir l'attestation de réussite ou les relevés de notes justifiant votre admission. (**s'il s'agit d'un diplôme étranger, présentez une traduction officielle émanant d'une autorité française ou d'un traducteur agréé en France**).
- Une photocopie du test B2 de français pour le niveau Licence /C1 pour le niveau master - *pour les étudiants non francophones**

Bourse

- Vous êtes étudiant-e boursier-ère : Deux exemplaires recto/verso de votre notification conditionnelle ou définitive d'attribution de bourse 2019-2020.
Attention : Le cachet du service des bourses de Sorbonne Université est obligatoire pour les inscriptions en module de préparation aux concours de l'enseignement.

Vous avez déjà eu une inscription en université française

- Le formulaire de « *Demande de transfert arrivée* » de Sorbonne Université ou de « *Demande de transfert départ* » de l'université d'origine, visé par celle-ci.
- Si votre INE n'apparaît pas sur votre relevé de notes du Baccalauréat : le certificat de scolarité de votre université d'origine.

Situations spécifiques :

- Inscription en Licence Professionnelle ou Master Alternance : le contrat d'apprentissage signé par votre employeur.
- Vous êtes pupille de la Nation : une photocopie de la carte précisant que vous êtes pupille de la nation.

TOUT DOSSIER INCOMPLET, ILLISIBLE OU NON SIGNÉ SERA REFUSÉ

DEMANDE DE TRANSFERT ARRIVÉE

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2019 / 2020

TRANSFERT TOTAL **TRANSFERT PARTIEL** (si vous poursuivez des études dans votre université d'origine)

NOM : Prénom : Nom d'usage/épouse :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Date de naissance : Nationalité : N° INE :

Baccalauréat - Série : Année d'obtention : Académie :

INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES DEPUIS LE BACCALAURÉAT

Années universitaires	Universités	Champs disciplinaires majeurs	Semestres	Résultats

Je sollicite le transfert de mon dossier de l'université de : pour la Faculté des Lettres, pour la mention suivante : spécialité / parcours :

en : Licence : 1^{ère} année - 2^{ème} année - 3^{ème} année (rayer la mention inutile)
 Master : 1^{ère} année - 2^{ème} année (rayer la mention inutile)

Motifs de la demande de transfert :

Avez-vous l'intention de vous réinscrire dans votre université d'origine ? oui non

Si oui, quelles études y poursuivrez-vous ?

IMPORTANT

Si vous avez des acquis à faire valider, veuillez-vous adresser au bureau des Licences (galerie Richelieu – salle C340) ou au bureau des Masters (galerie Richelieu – salle C361).

Date : Signature de l'étudiant(e) :

Avis du Président de l'université d'origine	Avis du Président de Sorbonne Université
<input type="checkbox"/> FAVORABLE <input type="checkbox"/> DÉFAVORABLE Motif en cas de refus : Date : Signature : <p style="text-align: center;"><i>Imprimé à retourner impérativement à l'étudiant-e par l'université d'origine</i></p>	<input type="checkbox"/> FAVORABLE <input type="checkbox"/> DÉFAVORABLE Motif en cas de refus : Date : Signature :

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1) Droits de scolarité :

Vous devez obligatoirement régler les droits de scolarité pour valider votre inscription et obtenir votre carte d'étudiant :

Vous pouvez régler vos droits de scolarité :

- Par carte bancaire
- Par chèque bancaire libellé à l'ordre de « l'Agent comptable de l'Université Sorbonne Université »
- En trois fois sans frais par carte bancaire.

Attention : Aucun paiement en espèces ne sera accepté.

En cas de non règlement des frais universitaires dans les délais impartis, votre demande d'inscription sera annulée.

2) Demandes d'annulation :

Les demandes d'annulation s'effectueront obligatoirement par écrit jusqu'au 31 octobre 2019 en retournant vos certificats de scolarité et votre carte d'étudiant de Sorbonne Université, un courrier explicatif ainsi que le « *Formulaire de demande de remboursement* » à : Sorbonne Université, Faculté des Lettres, Secrétariat du service des inscriptions administratives, 1, rue Victor Cousin, 75005 Paris.

Attention : Aucune demande d'annulation ne sera prise en compte au-delà du 31 octobre 2019.

3) Médecine Préventive :

Vous vous inscrivez pour la première fois à l'université, vous êtes susceptible d'être reçu pour **un examen de santé**. Une convocation vous sera adressée dans le courant de l'année, il est impératif d'y répondre.

4) Localisation des UFR (Unités de Formation et de Recherche) :

L'information est disponible sur le site <http://lettres.sorbonne-universite.fr/>, rubrique « [L'université](#) / [Les UFR](#) »

5) Inscriptions Pédagogiques :

Elles sont obligatoires. Retirez auprès des UFR les brochures décrivant les enseignements de votre cursus ou consultez-les sur le site <http://lettres.sorbonne-universite.fr/>, rubrique « [L'université](#) / [Les UFR](#) ». Inscrivez-vous aux codes des enseignements selon le calendrier communiqué courant septembre par affichage et sur le site Internet de l'Université. Vérifiez que les enseignements choisis sont bien autorisés dans la composition de votre diplôme.

Les **étudiant.e.s de CPGE** inscrit.e.s en cumulatif en année de Licence ne sont pas concerné.e.s.

INFORMEZ-VOUS RÉGULIÈREMENT DES DATES LIMITES DES OPÉRATIONS ADMINISTRATIVES ET PÉDAGOGIQUES SUR LE SITE INTERNET DE L'UNIVERSITÉ : <http://lettres.sorbonne-universite.fr/>

INFORMATIONS AUX ÉTUDIANTS BOURSIERS 2019-2020

1. Votre notification conditionnelle de bourse :

⇒ Vous avez reçu de la part du CROUS une notification conditionnelle de bourse comportant la mention « décision conditionnelle » au verso : vous êtes dispensé-e du paiement des droits d'inscription.

Attention : Le niveau (licence ou master) du cursus renseigné sur la notification conditionnelle doit être le même que celui dans lequel vous vous inscrivez. Si vous redoublez, il convient de vous renseigner auprès du CROUS pour savoir si vous disposez d'un droit à bourse supplémentaire.

⇒ Vous n'avez pas reçu votre notification conditionnelle de bourse ou votre notification conditionnelle est en « attente de décision » : vous devez vous acquitter des frais d'inscription. Vous devrez demander le remboursement des frais d'inscription dès la réception de votre décision d'attribution définitive de bourse. Ne tardez pas pour demander le remboursement.

⇒ Votre notification conditionnelle de bourse comporte la mention « refus » au verso, vous devez vous acquitter des frais d'inscription.

2. Votre inscription :

Lors de votre inscription, vous devez vous inscrire en qualité d'étudiant-e boursier-ère. Vous devez joindre **2 exemplaires** (recto/verso) de votre notification conditionnelle de bourse à votre dossier d'inscription administrative.

Attention : Le niveau du cursus renseigné sur la notification conditionnelle doit être **le même** que celui dans lequel vous vous inscrivez.

3. Vous recevrez ultérieurement une notification d'attribution définitive de bourse 2019-2020 du CROUS de Paris indiquant le montant annuel versé en 10 mensualités.

4. Votre bourse est automatiquement mise en paiement par le CROUS après finalisation de votre inscription et réception de la notification d'attribution définitive de bourse.

IMPORTANT :

- Si vous changez de cursus ou redoublez, vous devez vérifier auprès du CROUS que vous n'avez pas épuisé tous vos droits à bourse. Dans le cas contraire, le CROUS n'effectuera pas le versement de la bourse. L'Université suspendra votre inscription et vous devrez payer les droits d'inscription pour régulariser votre situation.
- Une inscription en apprentissage ne permet pas de conserver le statut de boursier-ère.
- Afin de pouvoir vous inscrire en module de préparation aux concours du CAPES et de l'agrégation, votre notification conditionnelle doit être visée par le service des bourses.
- Si **vous venez d'une autre académie**, vous devez demander le transfert de votre dossier de bourse à votre CROUS d'origine vers le CROUS de Paris (*ne concerne pas les CROUS de Versailles et Créteil pour qui la demande de transfert n'est pas nécessaire*).
- Conformément à la réglementation en vigueur, **le maintien du droit à bourse est subordonné à l'assiduité aux cours et travaux dirigés, ainsi qu'à la présentation aux examens et concours**. En cas de manquement à ces obligations, une procédure de reversement des sommes indûment perçues sera transmise à Monsieur le Recteur de l'Académie de Paris.

En qualité d'étudiant-e boursier-ère vous avez l'obligation d'être assidu-e aux cours et travaux dirigés, d'être présent-e à tous les examens.

En cas d'enseignement à distance (Musicologie, BCMS) vous devez rendre tous les devoirs prévus dans les délais imposés et être présent à tous les examens.

Le contrôle de ces obligations est effectué chaque semestre par le service des bourses.

Le Service des Bourses vous informe et vous accueille toute l'année en Sorbonne,
Direction Vie Étudiante, Galerie Richelieu, entrée C364 – 1^{ère} porte sur la droite bureau C362
Du lundi au jeudi, de 9h15 à 12h15 et de 14h00 à 16h00
Accueil téléphonique du lundi au vendredi :

01 40 46 25 87 ou 25 74

Courriel : contact.bourses@paris-sorbonne.fr



Les activités physiques et sportives sont organisées au sein de la Faculté des Lettres de Sorbonne Université par le **Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives**.

DIFFÉRENTES PRATIQUES

Trois types de pratiques sportives, choisis par l'étudiant-e en fonction de ses besoins et de ses motivations :

- 1 – **La formation qualifiante** dans certaines filières (unité d'enseignement donnant droit à des crédits dans les 6 semestres de la Licence) – se renseigner auprès de chaque UFR.
- 2 – **La formation personnelle** (ensemble des pratiques sportives hors cursus) sous forme de cours hebdomadaires ou de stages.
- 3 – **La pratique compétitive** (compétitions organisées le jeudi après-midi par la Fédération Française du Sport Universitaire). Se renseigner à l'**Association Sportive Sorbonne Université Lettres** (mêmes coordonnées que le SUAPS).

PLUS DE 60 ACTIVITÉS PHYSIQUES

Aïkido, Athlétisme, Aviron, Badminton, Basket-Ball, Boxe Anglaise, etc.

Consulter sur le site <http://lettres.sorbonne-universite.fr/Rubrique-Vie-Etudiante>

INSTALLATIONS SPORTIVES PRINCIPALES :

- Centre universitaire de Clignancourt et installations sportives (Paris 18^{ème}).
- Campus de Jussieu (Paris 5^{ème}).
- C.S.U. Jean SARRAILH – RER B Port Royal (Paris 5^{ème}).
- Cité Universitaire (C.I.U.P.) – RER B Cité Universitaire (Paris 14^{ème}).



COMMENT S'INSCRIRE ?

En ligne lors de la saisie de vos inscriptions pédagogiques en suivant le lien qui vous sera proposé pour l'option sport / ou directement au lien : <http://inscription-sport.paris-sorbonne.fr>, pour le sport en loisir.

- Début des inscriptions : **11 / 09 / 2019 à 14h**
- Date de reprise des cours : **16 / 09 / 2019**
- Choix des activités : 1 ou 2 (une seule activité en option)
- Date limite pour les inscriptions en option : **27 / 09 / 2019** pour le premier semestre.

Pour déposer votre certificat médical (si non joint en ligne) :

- Jusqu'au 11 octobre 2019 : **centre universitaire de Clignancourt (Niveau -1, espace vie étudiante)**
- Après le 11 octobre 2019 : **bureaux des sports de Clignancourt et en Sorbonne.**



DOCUMENTS À FOURNIR :

- Un **Certificat Médical** d'aptitude à la pratique physique et sportive postérieur au 1^{er} septembre 2017 vous sera demandé, valable 3 ans.
- **SI INSCRIPTION À L'AS** : Un **Certificat Médical** d'aptitude à la pratique physique et sportive y compris **en compétition** datant de moins de six mois, 1 photo d'identité et 1 euro de cotisation.



TOUTES LES INFORMATIONS DANS L'ENT RUBRIQUE « VIE ÉTUDIANTE / SPORT »

Horaires d'ouverture au public le reste de l'année :

En Sorbonne : au 1, rue Victor Cousin Paris 5^e : 9h30-13h et 14h-17h, fermeture le mercredi et à 16h30 le vendredi.

☎ : 01 40 46 27 23 / 47 48 ✉ lettres-suaps@sorbonne-universite.fr

Au Centre de Clignancourt : 2, rue Francis de Croisset Paris 18^e : 9h30-13h et 14h-17h, fermeture à 16h30 le vendredi.

☎ : 01 53 09 57 53 ✉ lettres-suaps@sorbonne-universite.fr

- Sorbonne 1, rue Victor Cousin bureau E660 75005 PARIS

- Clignancourt 2, rue Francis de Croisset bureau E18 75018 PARIS

www.sorbonne-universite.fr



L'équipe du service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) se compose de secrétaires, médecins généralistes et spécialistes, psychologues, orthophoniste, sage-femme, infirmière et réflexologue qui reçoivent tous les étudiant-e-s qui le souhaitent.

Toutes les consultations sont gratuites.

Le service est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h ; consultations sur RDV.

En dehors de cette activité de consultation le SUMPPS travaille en réseau dans le souci d'améliorer vos conditions de vie et d'études.

Examens de santé et consultations de médecine générale

Si vous êtes inscrit-e pour la 1^{ère} fois à la Faculté des Lettres de Sorbonne université, vous êtes susceptible d'être reçu pour un **examen de santé** dans l'année. Vous pourrez choisir le jour et l'horaire de votre RDV par internet.

Vous devez vous présenter à la visite médicale avec votre carnet de santé ou de vaccinations. Un des neuf médecins de l'UPMC vous recevra le jour de votre rendez-vous ; n'hésitez pas à aborder toutes les questions concernant votre santé.

Un bilan de santé gratuit réalisé par la CPAM peut vous être proposé.

Vous pouvez aussi consulter ponctuellement un praticien du SUMPPS (sur RDV) pour avoir un avis (ou une prescription) en médecine générale.

Étudiants étrangers primo arrivants en France (hors UE)

L'OFIL ne réalise plus cette visite médicale (non obligatoire mais recommandée). Vous pouvez vous adresser au SUMPPS pour effectuer cet examen de santé qui comprend une mise à jour des vaccinations, voire un bilan de santé voire une radiographie thoracique (dépistage de la tuberculose pulmonaire).

Consultations d'aide et suivi psychologique

Prises de rendez-vous au 01 40 51 10 00.

Psychologues cliniciens de Sorbonne Université : M^{me} Christelle COPIÉ, M^{me} Nathalie DREVON, M^{me} Caroline LEBRUN, M^{me} Brigitte LOCHON, M. Samir FELLAK, M. Pedro PEREIRA et M. Marcel VENTURA.

Accueil psychologues (sans rendez-vous) sur les campus :

- SHSE, patio 22/33 du campus Pierre et Marie Curie (Faculté des Sciences et de l'Ingénierie), 4 place Jussieu, 75005, les jeudis de 14h à 17h (M. Olivier GABRIEL) ;

- Bureau médical du campus de Clignancourt (Faculté des Lettres), 2 rue Francis de Croisset, 75018, les jeudis de 9h30 à 12h30 (M. Olivier GABRIEL).

Outre les cliniciens du SUMPPS, en cas d'urgence, vous pouvez contacter :

- Nightline, ligne téléphonique et tchat pour les étudiants-e-s dont les répondants sont des étudiant-e-s. De 21h à 2h30 du matin, les lundi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche www.nightline-paris.fr, 01 88 32 12 32 et 01 88 32 12 33 (ligne anglophone)
- Fil Santé Jeunes (tous les jours, de 8h00 à minuit) : 0 800 235 236
- Phare Enfants Parents : 01 43 46 00 62
- Suicide Écoute (24h sur 24, 7 jours sur 7) : 01 45 39 40 00

Vaccinations

Attention : épidémie de rougeole ! Faites-vous vacciner !

Les médecins du SUMPPS sont en mesure de procéder à la mise à jour de vos vaccinations obligatoires et recommandées : diphtérie, tétanos, polio associé ou non à la coqueluche (DTP ou DTcoq Polio), hépatite B, rougeole, oreillons, rubéole (MMR). Ce service est gratuit (vaccins fournis par le SUMPPS). Pour la vaccination contre l'hépatite B, vous devez être en possession d'une sérologie Ag Hbs, Ac anti Hbs et Ac antiHbc (voir les centres de dépistages anonymes et gratuits des IST). Nous ne réalisons pas les vaccins contre la tuberculose (BCG).

Certificats médicaux d'aptitude au sport

En collaboration avec le département des sports, nous établissons des certificats de non-contre-indication à la pratique sportive (désormais valable trois ans) au cours d'une visite médicale comportant interrogatoire, examen clinique, électrocardiogramme (si nécessaire). Les médecins du sport du SUMPPS, les Drs Pierre-Christian GUTH (plongée) et Yves PRADA sont en mesure de délivrer les certificats médico-sportifs pour les sports à contrainte particulière.

Consultations spécialisées

Ces consultations sur RDV permettent d'être rassuré, écouté ou orienté vers les spécialistes, les services hospitaliers et/ou les associations les plus adaptés à votre problème de santé. Les étudiants présentant des difficultés financières peuvent être dirigés vers des structures permettant un accès aux soins gratuits (y compris pour les soins dentaires et l'optique).

Diététique et nutrition : Dr Philippe SOUBRIER,

Gynécologie, planning familial, implants contraceptifs, pose de stérilet : M^{me} Élise BERTHEAU (sage-femme)

Infections sexuellement transmissibles, VIH et hépatites : Dr Christian RÉGNIER

Médecine générale : Dr Djazira CERBAH, Dr Pierre-Christian GUTH, Dr Yves PRADA et Dr Philippe SOUBRIER

Médecine des voyages et vaccinations : Dr Djazira CERBAH

Médecine du sport : Dr Pierre-Christian GUTH (plongée sous-marine) et Dr Yves PRADA

Orthophonie : bilans réalisés par M^{me} Charline GROSSARD
Psychiatrie : Dr Anne FEINGOLD et Dr Jérémie KELLER
Réflexologie plantaire : M^{me} Caroline MARTINETTI-PIEDALLU

Certificats médicaux pour les étudiants en situation de handicap

Voir page 2, le chapitre « situation de handicap ».

L'avis médical délivré par le SUMPPS est nécessaire pour l'aménagement de vos conditions d'études et/ou d'examen. Il n'est délivré qu'après votre passage au **bureau Tutorat & Accueil Handicap**, Lors de la consultation, vous êtes priés d'apporter **tous les documents** (ordonnances, comptes rendus médicaux) relatifs à la pathologie que vous présentez.

Actions de prévention

Le SUMPPS est à votre disposition pour vous aider à réaliser des actions de prévention en mettant à votre disposition divers matériels (tracts, affiches, préservatifs...).

Les associations organisant des événements festifs avec l'aide du FSDIE sont tenues de désigner un-e ou des chargé-e-s de prévention qui doivent être titulaires du PSC1 et avoir été présent-e-s à une formation sur la prévention des risques en milieux festifs. Le SUMPPS délivre alors une attestation « soirée responsable » indispensable pour l'acceptation du dossier par les commissions du FSDIE.

De même, pour les associations organisant des séjours dans des régions à risque sanitaire élevé, un protocole FSDIE est en place : délivrance d'informations personnalisées sur les séjours et contrôle des vaccinations obligatoires (et recommandées)

Pour toutes les questions relatives à la promotion de la santé, aux formations PSC1 et « prévention des risques en milieux festifs », contacter M. Yannick GNANOU, adjoint au médecin directeur, au 06 25 01 30 11, yannick.gnanou@sorbonne-universite.fr

Renseignements : SUMPPS Sorbonne Université

15 rue de l'École de Médecine 75006 Paris (métro Odéon) - escalier G, 3e étage

Tél. 01 40 51 10 00 - Fax : 01 40 51 10 00. sumpps@sorbonne-universite.fr

Site : <http://www.santetudiant.fr>

Joignable par téléphone du lundi au vendredi, 9h30 à 12h et de 13h 30 à 18h - Secrétaires : M^{me} Gorat CARDOSO, M^{me} Badra MOHAJRI et M. Arnaud DELAMOTTE.